

L'agneau et la laine remplaceraient le mouton dans la liste des produits désignés, ce qui règle une difficulté que nous avons à assurer la stabilisation des deux sources de revenus des éleveurs de moutons.

Actuellement, la période de soutien doit être de douze mois consécutifs. Nous proposons d'autoriser des périodes de soutien inférieures à un an, mais au moins égales à trois mois, pour pouvoir réagir plus efficacement lorsque se resserre à court terme l'étau des coûts et des prix.

Enfin, le projet de loi abolit le plafond imposé aux dépenses fédérales annuelles, survivance de l'époque où l'application de la loi était financée par un fonds renouvelable.

Je passe maintenant aux dispositions habitantes du projet de loi. Elles en sont l'essence même. Comme je le disais tout à l'heure, nous demandons au Parlement de prévoir, dans cette mesure législative, une structure pour des programmes de stabilisation beaucoup plus valables et efficaces qui formeront la base d'une véritable association avec les agriculteurs et les gouvernements provinciaux.

L'article 10 de la loi actuelle permet au gouvernement fédéral de conclure des ententes de stabilisation avec les gouvernements des provinces et les producteurs. Mais bien que les dispositions semblent assez larges, à première vue, elles donnent lieu à des problèmes. Ainsi, elles n'autorisent pas la création d'un programme à financement partagé. Parce qu'elles ne permettent pas non plus de recourir à différentes formules pour calculer les prix de soutien, elles ne tiennent pas compte du caractère particulier de chaque produit. Cela sera possible avec les modifications proposées.

Dans les cas où des ententes fédérales-provinciales pourront être conclues, le projet de loi va nous permettre d'atténuer le problème de la concurrence entre les provinces au sujet des programmes de stabilisation, ainsi que les bouleversements que cette concurrence entraîne sur les modes de production et de commercialisation. Notre industrie de l'élevage reposerait ainsi sur une base plus solide, plus compétitive et, partant, plus sûre.

Le nouveau programme contribuerait aussi à aplanir nos démêlés commerciaux avec d'autres pays. Y est expressément exclu tout composant d'un produit commercialisé à l'étranger. En outre, il contribuerait à réduire le nombre des programmes spéciaux qui nuisent à la production normale et aux habitudes commerciales.

Le programme canadien éviterait les problèmes vécus aux États-Unis et à la CEC en prévoyant une limite aux sommes que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent y contribuer. Quelle que soit l'importance de l'aide financière, il n'y aurait pas de surproduction. Le programme serait sûr du point de vue actuariel et l'on procéderait tous les cinq ans à un examen de chaque formule de stabilisation.

Je ne tiens pas à entrer dans le détail des programmes de stabilisation des prix de la viande rouge qui ont été préparés en consultation avec les gouvernements provinciaux et les producteurs, car ils devront être peaufinés et mis au point après que la loi d'établissement aura été adoptée.

[Français]

Évidemment, ce sont des mots nouveaux que nous ne connaissions pas dans les années passées: la consultation, les arrangements, la négociation avec les provinces et avec les producteurs. C'était disparu du paysage canadien, monsieur le

Stabilisation des prix agricoles—Loi

Président, c'était disparu des politiques du gouvernement. C'est nouveau, et je pense que c'est bien ainsi.

Quatrièmement, monsieur le Président, le projet de loi gagne-t-il la faveur populaire? Je tiens d'abord à signaler que ce projet de loi est une bonne solution de compromis. En toute honnêteté, il faut admettre qu'il ne fera pas seulement des heureux. Nous en sommes conscients. Cependant, je tiens à vous assurer que ce projet n'est pas coulé dans le béton, pour employer l'expression populaire. Comme n'importe quelle autre proposition, il est susceptible d'amélioration. Nous nous attendons d'ailleurs à ce qu'il soit scruté à la loupe par le Comité permanent de l'agriculture qui pourra commencer à l'étudier et à recevoir les avis et consultations de la part des groupes de producteurs canadiens le plus tôt possible. C'est là, monsieur le Président, qu'on pourra dégager et analyser toutes les opinions qui ont été formulées au sujet du projet de loi au cours des dernières années.

Nous sommes bien conscients, monsieur le Président, des divergences régionales. C'est à la fois la difficulté, l'obstacle, mais également ce qui fait la grandeur et la richesse de notre grand et beau pays, ces divergences régionales. Ce problème a été soulevé par certaines provinces qui ne se sont pas encore prononcé en faveur des modifications proposées à la Loi.

Nous savons tous qu'au Canada, l'éventail de ressources naturelles et l'accès aux marchés varient d'une région à l'autre. Il en est de même pour les coûts de production et le prix des produits. Autrement dit, monsieur le Président, les régions du Canada ne disposent pas toutes des mêmes aptitudes pour la production d'une denrée quelconque. Toutefois, l'aptitude à produire efficacement est une chose qui peut s'acquérir.

Il est également possible, monsieur le Président, de combler les écarts entre les régions grâce à la recherche. Celle-ci, lorsqu'elle est adoptée par les agriculteurs, peut leur permettre d'accroître leurs productivités, la productivité des terres, des plantes, des animaux, de la main-d'œuvre et du capital. Lorsqu'on se donne la peine de consacrer une partie des deniers publics à la recherche, on parvient souvent à trouver des solutions permanentes aux problèmes des inégalités régionales. En règle générale, tous les producteurs d'une denrée quelconque subissent en même temps le contrecoup du resserrement de l'étau coût-prix. Ce phénomène est particulièrement vrai dans le cas des viandes rouges, car il existe un lien étroit entre les marchés et les principaux facteurs de production de ces produits. Les fluctuations des prix et des coûts ne sont pas une réalité régionale, mais plutôt nationale. Je pense que nous en sommes tous conscients. Pour toutes ces raisons, il s'avère important que nous ayons un programme qui soit à l'échelle nationale.

Du reste, nous sommes heureux de constater que les préoccupations des régions sont à la fois fondées et sincères. Nous estimons que cette question doit être examinée attentivement lorsque le projet de loi sera présenté au Comité permanent de l'agriculture dans les jours qui viennent, nous le souhaitons. Je vous rappelle que l'État est ouvert aux solutions innovatrices pourvu qu'elles n'aillent pas à l'encontre des principes nationaux sur lesquels repose le projet de loi.

Il ne faut pas oublier que nous avons obtenu le meilleur consensus de notre histoire après dix années de négociations.